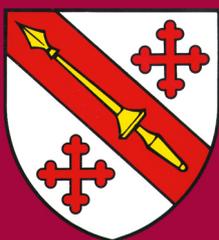


# INFORMATION COMMUNALE

---

Commune d'Autigny



Edition 173  
Décembre-mai 2024



## Table des matières

LE MOT DE LA SYNDIQUE.....	3
L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 28 MAI 2024 .....	4
COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR.....	5
Comptes 2023 - Informations.....	5
Récapitulatif des comptes des investissements .....	6
Récapitulatif des comptes de résultats .....	7
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023 .....	8
LES PROJETS TERMINÉS ET EN COURS.....	10
LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL .....	11
INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	15
Application iSarine .....	15
Carte journalière CFF.....	16
Rappel des dispositions légales : murs, clôtures, haies, arbres .....	18
Rappel des procédures à suivre pour l'installation de piscines privées .....	20
Objets dispensés de permis de construire.....	20
Récolte des objets encombrants et de la ferraille .....	21
Le tri des flaconnages .....	21
Optimiser la gestion de ces déchets .....	21
LA VIE DE LA COMMUNE .....	23
Fermeture et vacances de l'administration communale .....	23
Les nouveaux habitants .....	23
Activités dans le cadre du cercle scolaire « Autigny-Chénens » .....	24
LES PETITES ANNONCES .....	26
Déménagement des classes et nettoyages d'été .....	26
Surveillance Cour d'école .....	27
Conducteur-trices de bus scolaire .....	27
Les Ateliers Musique.....	28
Ouvrage de Pascal Bovet – Autigny d'hier à aujourd'hui.....	28
Puériculture et consultations parents-enfants.....	29
Croix-Rouge fribourgeoise – Ateliers-échanges petite enfance 2023 .....	29
La Bibliothèque régionale d'Avry.....	30
BON À SAVOIR.....	31
Programme bâtiments Fribourg .....	31
Carte-Culture.....	31
Pedibus – se rendre à pied à l'école .....	32
Forêts-Sarine – Chronique forestière annuelle .....	33
« La forêt souffre face aux sécheresses et canicules à répétition » .....	33
IPSO – Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest.....	34
Les Ligues de santé du canton de Fribourg.....	35
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF - Abonnements jeunes de 18 ans.....	36
Musée d'histoire naturelle de Fribourg MHNF / Portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti .....	37
MANIFESTATIONS .....	38
Dates des lotos.....	38
Cinéma sous les étoiles - 14 juin 2024 .....	38
Fête nationale 2024 – 31 juillet 2024 à Autigny .....	39
Vide-grenier – 5 octobre 2024.....	39
Jeunesse Autigny – Souper de lancement 9 novembre 2024 .....	39
Au RENDEZ-VOUS de Autigny-Chénens – 23 novembre 2024.....	40
Karaoké – Chœur Autigny-Chénens 2 <sup>ème</sup> édition – 22 février 2025 .....	40

## Le mot de la syndique

Chers citoyennes et citoyens,

Bien qu'à l'écart du Centre du village, un nouveau point de rencontre convivial en pleine nature est né sur le territoire communal. Chacun a pu voir l'avancement des travaux au terrain des Glières. Dans un décor reposant, avec seulement les cloches des vaches pour troubler le silence (et où personne ne devrait se plaindre de les entendre), l'aménagement de cette grande zone d'intérêt général touche à sa fin. Ne nous reste qu'à commander une météo sereine, avec ciel bleu et chaleur agréable en soirée, pour la projection cinématographique prévue (14 juin) et la fête nationale (31 juillet). Nous nous réjouissons de vous y accueillir lors de ces manifestations. Comment des moments de convivialité doivent-ils se produire : les créer en se rencontrant de façon spontanée dans un lieu sympathique ? attendre sur d'autres pour qu'ils les organisent ? ou seulement les consommer ?

A une époque où l'individualisme (ou l'égoïsme ?) se manifeste chaque jour dans notre quotidien, le besoin de se retrouver, de fêter ensemble certains événements est bien présent. A voir les multiples organisations de giron, qu'ils soient de musique ou de jeunesse, notre région ne voit guère ces manifestations rassembleuses se tarir. Mais au fond : qu'est-ce que l'individualisme ?

De nombreux auteurs, philosophes, tels que Max Stirner, Raymond Bourdon, et plus contemporains, François de Singly et Daniel Bertaux, se sont essayés à sa définition, et à ses diverses caractéristiques. Né au début du 18<sup>ème</sup> siècle, le terme d'individualisme est au départ, un mouvement permettant aux individus une autonomie très large consentie par les lois, les mœurs et les contraintes sociales, et s'oppose ainsi au sens de « collectivisme ». L'individualisme est une caractéristique politique et sociale, où le citoyen montre ses rapports avec la société ; elle ne concerne que les sociétés démocratiques. L'égoïsme est une caractéristique anthropologique et morale qui caractérise l'homme ou la nature humaine.

Est-ce que l'individualisme peut remettre en cause les relations sociales, puisqu'on constate en effet que les individus manquent de liens sociaux, malgré la multitude de ces réseaux dits « sociaux » ? L'individualisme est une tendance, une façon d'être, qui met l'accent sur ce qui est propre à chacun, par opposition, à ce qui est commun et semblable en tout. Il affirme la primauté du particulier sur le générique. Si par son individualisme, l'être humain ose se concentrer sur lui-même pour avancer (sans écraser l'autre), alors l'individualisme peut être utile pour atteindre ses objectifs, professionnels ou privés. Toutefois, devant une société qui peine à tenir debout, devant tant de changements sociaux, les relations sociales tendent à être remises en cause. Aujourd'hui, dans sa définition de l'individualisme moderne, Daniel Bertaux\*, sociologue, dit que « l'individualisme est un terme où chacun projette ce qu'il veut ». Pour lui, « ce terme caractérise une attitude, c'est-à-dire une prédisposition à se conduire d'une *façon individualiste* ».

Trop schématique pour être entièrement vraie ou entièrement fausse, cette thèse se distingue par au moins deux formes d'individualisme. La première, où carriérisme, agressivité à l'égard des concurrents, fascination de l'argent, du pouvoir et des honneurs vont de pair avec un conformisme poussé. La deuxième relève d'une attitude fondée sur l'hédonisme, le souci de soi, le désir « d'épanouissement personnel », jusqu'à une forme extrême de narcissisme. Attitude qui devient une norme collective, avec le relâchement de l'influence religieuse, qu'elle soit d'ailleurs catholique ou protestante.

Daniel Bertaux pense que le débat actuel sur l'individualisme est un « *symptôme de l'aveugle marche en avant de la modernité, mais aussi de la distance croissante entre intellectuels et médias en tout genre (tout un chacun qui écrit ou parle en public), jusqu'à ce que les ondes soient saturées d'un mot vidé de son sens initial. Mais les médias ne sont pas seuls en cause : les bases réelles de l'identité, de la vie de groupe, de l'individualité sont corrodées. C'est bien de ce niveau que tout part, c'est à lui que tout revient. L'individualisme n'est pas en soi bon ou mauvais. Toutefois, la forme pathologique qui semble proliférer aujourd'hui est le symptôme d'un malaise plus profond* ».

Alors, chers citoyens, pensez à vous, à votre évolution personnelle, à votre confort individuel, mais n'oubliez pas que vous pouvez apporter votre soutien pour le **Giron des jeunes sarinoises qui aura lieu à Autigny en 2025** : le Comité d'organisation aura besoin de nombreux bénévoles ! Si les jeunes, de façon générale, sont devenus clairement et consciemment individualistes, ils savent et peuvent aussi, faire preuve de solidarité. Ceux d'Autigny se réjouissent de vos inscriptions dès que celles-ci seront ouvertes !

En attendant, bel été à tous,  
Votre syndique dévouée, Dominique Haller Sobritz

\* Daniel Bertaux, Sociologue, directeur de recherche au CNRS et au Centre d'étude des mouvements sociaux, « Individualisme et modernité », [https://www.persee.fr/doc/espat\\_0339-3267\\_1988\\_num\\_37\\_1\\_3396](https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_1988_num_37_1_3396)

# L'assemblée communale du 28 mai 2024

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Autigny sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le mardi 28 mai 2024, à 20h00, à la halle polyvalente d'Autigny.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 novembre 2023
  
2. Comptes 2023
  - 2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de résultats
  - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
  - 2.3 Préavis de la Commission financière
  - 2.4 Approbation des comptes des investissements et de résultats
  
3. Divers

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023 ne sera pas lu. Le procès-verbal ainsi que les autres documents relatifs aux objets à traiter durant la séance, sont disponibles sur le site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.

# Commentaires sur l'ordre du jour

## Comptes 2023 - Informations

2023 présente encore un résultat positif de 315'905.- CHF par rapport au budget estimé de 5'325.- CHF. C'est une petite moitié du résultat de 2022 (659'257.- CHF) mais comme expliqué lors de l'Assemblée communale, en 2022, tous les frais envisagés initialement n'avaient alors pu être concrétisés, pour diverses raisons.

Ce résultat est principalement dû à divers éléments :

- Respect du budget établi pour la plupart des comptes, avec des charges contenues.
- Frais informatiques non prévus générés par la migration de Meeting, du programme des salaires.
- **0290.3144.00** : renoncement des travaux envisagés dans le bâtiment des maîtres.
- **AES** : Plus grande participation à l'AES que prévu
- **Entretien des routes** : le changement des socles de l'éclairage public n'était pas compris dans le budget initial de l'investissement.
- Un compte a été créé spécialement pour l'**Entretien des cours d'eau (7410.3142.00)**. Les fortes précipitations entraînent de nombreuses perturbations aux cours d'eau, et les mesures à entreprendre ne sont pas faibles et vont être récurrentes financièrement.
- **Amortissements** : À une correction (augmentation) imposée par les directives MCH2, calcul de la revalorisation des investissements non pas depuis 2000, mais à partir de 2001. En outre, un amortissement spécial a été effectué pour un total de 16'000.- CHF au lieu de 5'190.- budgété, pour le chapitre du FEU, suite à la fusion des pompiers de Sarine-Ouest avec Réseau Santé Sarine et la reprise des actifs par ce dernier.
- **Eau Energie Combustible** : les prévisions reçues lors du budget étaient estimées avec une augmentation de 30 %. Ce qui n'a pas été le cas tout au long de l'année.
- **Revenus fiscaux** : Les impôts communaux ordinaires ont généré un solde positif de plus de 140'520.- CHF, ainsi que les impôts spéciaux de 25'506.- CHF.

Si le principe de MCH2 « dilue » différents frais tels que salaires et charges sociales dans les différents chapitres pour une meilleure appréciation du coût réel de chacun d'entre eux, les comptes par nature permettent une meilleure vue d'ensemble.

Lors de l'assemblée, le Conseil communal répondra à d'autres questions éventuelles.

## Récapitulatif des comptes des investissements

Comptes	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	200'000.00		82'416.05		80'000.00		89'878.40	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	150'000.00		7'500.00		357'500.00			
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	801'750.00		75'225.35	53'983.35	1250'150.00	121'500.00	261'255.50	76'400.60
9	FINANCES ET IMPÔTS			53'983.35	165'141.40			76'400.60	351'133.90
	TOTALISATION	1151'750.00		219'124.75	219'124.75	1687'650.00	121'500.00	427'534.50	427'534.50
	Résultat		1 151 750.00	-	-		1 566 150.00	-	-

## Récapitulatif des comptes de résultats

Comptes	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	387 784,55	84 150,00	361 136,97	94 871,85	413 630,00	86 090,00	404 806,15	93 122,55
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	81 299,75	33 310,00	90 192,25	39 323,05	95 195,00	34 910,00	149 470,25	81 675,60
2	FORMATION	1 409 828,20	402 036,50	1 342 970,73	419 208,82	1 429 345,00	419 537,00	1 413 013,04	422 559,10
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	138 716,25	30 100,00	116 048,50	34 607,80	147 289,00	55 100,00	136 483,95	105 624,35
4	SANTE	312 069,15	1 500,00	308 049,45	5 025,20	323 800,00	2 500,00	322 656,80	9 838,40
5	PREVOYANCE SOCIALE	467 429,45	1 000,00	422 913,45	11 211,10	448 184,00	1 000,00	407 614,85	10 285,40
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	182 287,20	-	189 613,63	-	213 149,00	-	196 438,33	-
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	510 292,70	434 092,80	585 144,75	495 198,20	550 805,00	470 567,00	641 384,87	530 545,10
8	ECONOMIE PUBLIQUE	12 843,60	3 020,00	9 763,10	3 020,00	10 720,00	2 820,00	9 415,20	3 020,00
9	FINANCES ET IMPÔTS	102 640,00	2 634 632,00	126 366,06	3 108 990,85	78 492,00	2 643 410,00	77 670,55	2 818 188,76
	TOTALISATION	3 605 190,85	3 623 841,30	3 552 198,89	4 211 456,87	3 710 609,00	3 715 934,00	3 758 953,99	4 074 859,26
	Résultat	18 650,45	-	659 257,98	-	5 325,00	-	315 905,27	-

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023

- Le rapport de l'organe de révision est également disponible en version PDF sur le site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch)



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023  
Au Conseil communal et à la Commission financière de la

### Commune d'Autigny

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Autigny, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales, aux normes suisses d'audit (NA-CH) et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune d'Autigny, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

#### *Responsabilité du Conseil communal*

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales, aux normes suisses d'audit (NA-CH) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### *Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires*

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 62 LFCo, à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'est pas défini, documenté et appliqué durant la période sous révision.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2023.

Givisiez, le 13 mai 2024

FDA Fiduciaire FR SA



Joël Frossard  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Stefan Forino  
Expert-réviseur agréé

**Annexe** : comptes annuels

## Les projets terminés et en cours

### Réalisation du concept de circulation - (Compte n° 6150.5010.00)

La mise à l'enquête du concept de circulation a été publiée dans la Feuille Officielle du 3 mai 2024. La procédure de consultation aura lieu dès le 3 mai 2024, pour une durée de 30 jours.

Le concept de circulation concerne la mise en place de zone 30 km/h dans les 3 principaux quartiers d'habitation du village et limitation de trafic sur 2 routes communales fréquentées

- quartiers est
- quartier nord
- secteur église
- routes des Molleyres et Saint-Garin

Les plans peuvent être consultés, durant les heures d'ouverture, auprès du Secrétariat communal d'Autigny ainsi qu'à la Préfecture de la Sarine.

### Aménagement collecteur eaux usées - Route de Saint-Garin (Compte n° 7201.5032.01)

Les travaux de la Route de Saint-Garin relatifs à l'aménagement d'un collecteur d'eaux usées sont terminés.

Merci aux citoyens pour leur compréhension lors des restrictions de circulation.

### Installation d'un abribus à l'arrêt de l'Ecu (Compte n° 6150.5010.02)

Le Service des ponts et chaussées a mis à l'enquête public l'aménagement et la mise en conformité des deux arrêts de bus « Autigny, Café de l'Ecu », secteur Sarine Ouest. Le dossier pouvait être consulté durant 30 jours depuis le 22 mars 2024. Les éventuelles oppositions et observations seront traitées par la Préfecture de la Sarine.

### Participation à la Passerelle de Posat (Compte n° 6150.5803.00)

Une information dans les points divers de l'assemblée communale du 28 mai vous sera donnée sur la suite des discussions et des travaux prévues pour la passerelle de Posat.

### Aménagement du terrain des Glières (Compte n° 7900.5090.00)

La météo capricieuse n'a que peu altéré l'avancement des travaux d'aménagement des Glières, tel qu'il a été présenté lors d'une assemblée précédente. Désormais, et une fois effectués les contrôles obligatoires liés à la sécurité, ainsi que le gazon devenu suffisamment résistant, l'accès aux jeux et aux installations sera ouvert aux citoyens, que nous espérons satisfaits de ce nouvel environnement. Le couvert et creux du feu seront installés d'ici cet automne. Nous espérons que chacun y passera d'agréables moments, avec le respect du travail effectué, ainsi que de l'argent dépensé par tous pour sa réalisation.



# Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal

a décidé

- d'engager Mme Geneviève Studer, pour pallier à l'absence, pour raisons de santé, de notre collaboratrice administrative ;
- d'engager M. Gérard Tinguely, comme auxiliaire à la déchetterie, en remplacement de M. Bruno Oberson qui a quitté ses fonctions pour se consacrer à ses études ;
- de participer financièrement à l'achat d'un frigo pour permettre l'organisation des lotos marchandises ;
- d'organiser une projection en plein air, les détails de cette activité seront développées dans le présent bulletin communal ;

a approuvé

- la convention intercommunale relative à l'utilisation de la motopompe entre les communes d'Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz
- l'organisation d'un comptoir des entreprises locales en 2024 par 3 citoyennes d'Autigny et Chénens ;

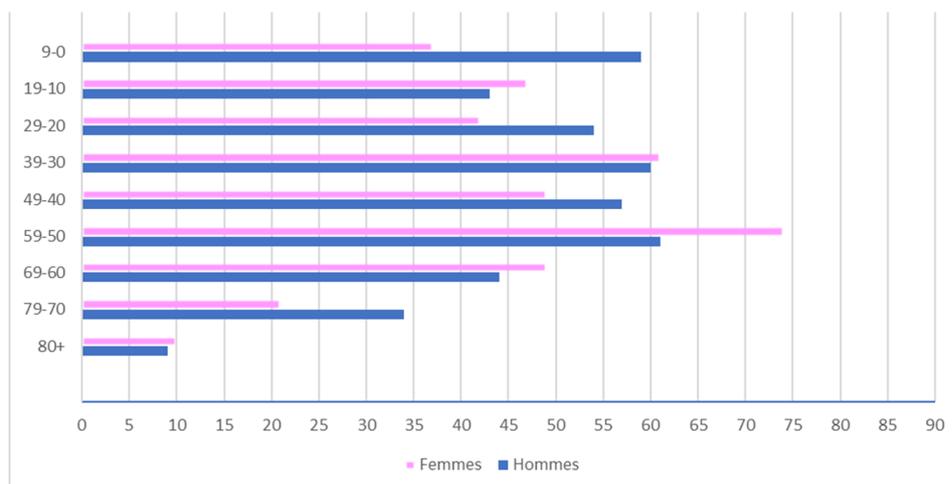
vous informe :

- **Informations FTTH (fibre optique)**

Lors de la dernière assemblée, il avait été convenu que l'administration prenne contact avec la société fth fr SA pour savoir ce qu'il en était de la fibre sur notre territoire et connaître une éventuelle planification. La fth fr SA nous a répondu que le raccordement de la localité est encore à l'étude mais risque très fortement de se dérouler en 2025. Les premières propositions de contrats aux différents propriétaires seront transmises en juin 2025.

- **Population par classe d'âge au 31.12.2023**

Lors de la dernière assemblée, il avait été convenu qu'une pyramide des âges soit présentée. Celle-ci correspond à la statistique au 31 décembre 2023.



- **Certificat de capacité civique (depuis le 1er janvier 2024) / Vote par correspondance**

La modification de la loi sur la protection des données a eu pour conséquence une révision partielle de la Loi sur l'exercice des politiques (LEDP). C'est pour des motifs de protection des données que la signature des votants ne doit plus apparaître dans la fenêtre de l'enveloppe-réponse.

Les citoyens ont désormais la possibilité de voter par correspondance **jusqu'au dimanche à 11h, dernier délai, en déposant l'enveloppe dans la boîte prévue à cet effet.**

Pour rappel, il est important de glisser le certificat de capacité civique signé dans l'enveloppe de réponse de manière que l'adresse de la commune apparaisse dans la fenêtre. La poste pourra ainsi acheminer correctement le courrier.

**De plus, il convient de fermer les enveloppes contenant les bulletins de vote en les collant.**

- **De la prochaine retraite de notre employé communal, M. Daniel Chablais**



Pour la première fois depuis très longtemps, nous n'avons pas eu cette occasion. En effet, nous allons souhaiter un bon départ en retraite à Daniel Chablais.

Engagé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008 à temps partiel pour assurer différentes tâches d'édilité, Daniel a effectué au fur et à mesure des changements et de l'évolution de ses tâches, toutes celles qui l'air de rien, sont nécessaires à l'entretien régulier d'un village.

La période de sa retraite anticipée partielle lui a permis de prendre le temps nécessaire pour les transmettre à Florian Curty. Ce dernier a pu ainsi conforter son autonomie et son organisation personnelle, pendant les absences de Daniel.

En tant que citoyen, vous avez pu régulièrement suivre ses déplacements dans le village avec son camion jaune, jusqu'à ce que le Conseil communal décide en 2010 d'acheter un véhicule d'édilité adéquat.

Bonne retraite, Daniel.

## Le Conseil communal vous informe sur le projet de fusion des cercles scolaires de Autigny- Chénens et Cottens

### Fusion de cercle scolaire - orienté vers le futur !

Nous sommes ravis de vous annoncer que le nouveau cercle scolaire "Autigny - Chénens - Cottens" entrera en vigueur dès la prochaine rentrée, formellement à partir du 1<sup>er</sup> août 2024.

Depuis juin 2023, un travail intense a été accompli pour mettre en place ce nouveau regroupement scolaire. Le groupe de pilotage composé des conseillers communaux MM. Jean-Bernard Siggen, Cottens et président du GT, Vincent Gremaud, Chénens, et Alexandre Gasser, Autigny, des directeurs d'écoles, MM. Louis Rhyn et Vincent Mornod, ainsi que M. René Muller, administrateur communal de Cottens, s'est réuni à de nombreuses reprises.



Les différents services liés à l'école, tels que le secrétariat, l'accueil extra-scolaire, les conseils des parents, les services de logopédie/psychologie et les conducteurs de bus scolaires, ont été impliqués dans les discussions.

Les parents d'élèves du nouveau cercle scolaire ont également été au centre de nos priorités. Deux soirées d'information ont été programmées. Tout d'abord, celle avec les parents des futurs 1H le 12 mars 2024, puis ensuite celle avec les autres parents d'élèves le 24 avril dernier. A plusieurs reprises, les parents ont reçu des informations sur l'avancement du projet. Pour les enseignantes et enseignants, le changement est également important et le défi à relever est tout aussi grand avec beaucoup de souplesse, d'initiative et même une certaine remise en question.

Vous trouvez, ci-dessous, une liste non exhaustive des points cruciaux qu'il a fallu aborder :

- **L'organisation des classes pour la prochaine rentrée** : après des projections sur 4 ans, un modèle permettant de regrouper les 1-2-3-4H à Cottens, les 5-6H à Chénens et les 7-8H à Autigny a été choisi. L'école débutera sur les trois sites à 08H05 pour se terminer à 11H40 et l'après-midi à 13h50 pour se terminer à 15h30. Cela permettra d'importantes collaborations interclasses, une excellente plus-value pédagogique donc.
- **L'organisation des transports** : après de nombreuses simulations, un modèle impliquant 4 bus permettra de gérer l'ensemble des transports.
- **Lancer un appel d'offre** à plusieurs compagnies de transports afin de compléter nos deux véhicules puis adjuger le contrat après analyse et comparaison. Au terme de ce processus, l'entreprise « Jean-Louis Voyage » a été retenue comme prestataire de service avec une dépense de CHF 120'000 tout inclus. Les conducteurs actuels ainsi que les deux bus appartenant au cercle scolaire sont maintenus dans l'organisation des transports.
- **L'organisation des deux structures AES** : après une analyse approfondie, le choix a été de maintenir le statu quo d'un AES à Autigny et l'autre à Cottens tout en examinant les opportunités d'une amélioration de l'offre durant les pauses estivales.
- **Le conseil des parents** : avec l'entrée en vigueur du nouveau cercle scolaire, les conseils des parents de chaque cercle sera regroupé dans une seule entité dès la rentrée. Pour assurer une stabilité dans cette phase de transition, les membres actuels seront reconduits pour une année au moins.
- **Le règlement scolaire** : élaborer un nouveau règlement scolaire pour chaque commune en tenant compte de la fusion. Ce règlement commun aux trois communes a été examiné auprès des juristes de la DFAC.

- **La convention scolaire** : élaborer une nouvelle convention scolaire. Ce document règle les aspects organisationnels et financés. Ce document est également en consultation et certains « détails » doivent encore être finalisés. Comme cette convention dépassera inévitablement la limite financière (règlement des finances) du conseil communal, une adoption par l'assemblée communale est requise.
- Dans l'impossibilité de soumettre le **règlement scolaire** et la convention scolaire à l'assemblée communale de ce printemps, il a été décidé d'un commun accord entre les trois communes de les soumettre en fin d'année.

Les élèves du cercle scolaire sont toujours demeurés au centre des préoccupations et des réflexions des conseils communaux, des directeurs, du corps enseignant et du groupe de pilotage.

La mise en place et l'organisation de cette fusion des cercles scolaires dans un laps de temps aussi court a représenté un défi considérable. A tous les niveaux, les discussions ont été menées de manière sereine et constructive, laissant présager de belles perspectives dès la prochaine rentrée !

Nous tenons à remercier tout particulièrement les parents d'élèves pour leur soutien. D'ailleurs, le témoignage anonyme d'un parent d'élève déposé dans la boîte aux lettres de l'école d'Autigny, nous procure une belle reconnaissance pour les efforts consentis : « chère équipe qui s'occupe de la fusion des cercles scolaires. Vous faites un travail remarquable ! Il est possible que certains parents ne le voient pas, mais votre engagement est formidable et ce travail peut être long et fatigant. Malgré tout, vous donnez tout pour le bien de nos enfants. Un GRAND MERCI ! Soyez encouragés et fortifiés pour cette dernière ligne droite ! »

Tous nos remerciements à cette personne pour cette spontanéité et les douceurs qui l'accompagnait.

# Informations générales

## Application iSarine

N'hésitez pas à télécharger cette application qui vous permettra d'obtenir les dernières informations de votre village.

**L'app iSarine**

**Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.**

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iSarine !

Téléchargez dès maintenant iSarine !

App Store  Google Play 



## Carte journalière CFF

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le nouveau concept de carte dégriffée Commune a remplacé la carte journalière Commune.

Pour consulter la disponibilité des cartes et les prix :

[www.cartejournaliere-commune.ch](http://www.cartejournaliere-commune.ch).

### Informations :

- La carte journalière dégriffée Commune est nominative. Le-la détenteur-trice d'une telle carte doit pouvoir justifier de son identité au moyen d'une pièce d'identité officielle avec photo ou d'un abonnement de transports publics valable.
- Elle est valable le jour sélectionné jusqu'au lendemain à 5h00 sur toutes les lignes du rayon de validité de l'AG.
- Elle est disponible dans la limite des stocks.
- Elle existe, selon les disponibilités, pour la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> classe.
- Elle est disponible avec ou sans abonnement demi-tarif.
- Elle est disponible en pré-vente dès 6 mois avant le départ et jusqu'à la veille de celui-ci. Il n'est pas possible de l'acheter le jour du voyage.
- Elle n'existe pas pour les enfants ou les chiens. Voir : [cff.ch/enfants](http://cff.ch/enfants) et [cff.ch/chiens](http://cff.ch/chiens).

### Conditions de vente de Autigny :

- aucune réservation possible par téléphone et par e-mail.
- **Les demandes faites par mail ne seront pas traitées.**
- vente uniquement au guichet de l'administration communale pendant les horaires d'ouverture suivants : mardi 15h00 à 19h00, mercredi 07h00 à 11h00 et vendredi 9h00 à 17h00. Attention, les veilles de fêtes le bureau ferme à 16h00.
- les cartes ne sont ni reprises ni échangées.
- être en possession d'une pièce d'identité valable pour chaque billet nominatif vendu
- paiement direct au bureau communal par Twint ou cash

### Prix :

- Selon indications ci-dessous.

## Carte journalière dégriffée Commune.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

### Prix.

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2 <sup>e</sup> classe avec demi-tarif	<b>39 francs</b>	<b>59 francs</b>
2 <sup>e</sup> classe sans demi-tarif	<b>52 francs</b>	<b>88 francs</b>
1 <sup>re</sup> classe avec demi-tarif	<b>66 francs</b>	<b>99 francs</b>
1 <sup>re</sup> classe sans demi-tarif	<b>88 francs</b>	<b>148 francs</b>

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page [cartejournaliere-commune.ch](https://www.sbb.ch/fr/produits-et-services/produits-et-services/produits-et-services/produits-et-services/carte-journaliere-commune)

Vous trouverez aussi les conditions détaillées de l'offre ici.



## Rappel des dispositions légales : murs, clôtures, haies, arbres



**Le document complet est disponible sur le site internet de la Commune.**

### RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONSTRUCTIONS (ReLATEC)

#### **Art. 85 Obligation de permis - Selon la procédure simplifiée**

- <sup>1</sup> Sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée :
- 09) les murs de soutènement (hauteur maximale 1.20 m), y compris les mouvements de terre qui sont liés à leur réalisation, les murs de clôture ainsi que les clôtures sous réserve de l'article 87 ReLATEC.

*Vous pouvez prendre contact avec le bureau communal pour toute question sur les procédures de permis de construire*

#### **Art. 60 Murs**

- 09 La hauteur des murs de soutènement ou de clôture ne peut pas dépasser 1,20 m dans l'alignement des bornes (annexe 2, figures 2 et 3). Si un mur dépasse cette valeur, il doit être reculé d'autant. La hauteur du mur se calcule à partir du niveau du terrain naturel en limite de propriété.

<sup>2</sup> Les dispositions de la loi sur la mobilité relatives aux fonds voisins sont réservées.

---

### LOI SUR LA MOBILITÉ LMOB

#### **Art. 137 Distance de construction aux routes - Principe**

- <sup>1</sup> Les distances minimales à la route publique, mesurées depuis le bord de la chaussée de la route, à observer par les constructions, installations, plantations ou autres objets sont, sous réserve des dispositions suivantes :
- b) pour une route principale ou une route de liaison en localité :
1. de 7 mètres pour une chaussée d'une largeur égale ou inférieure à 6 mètres
  2. de 6 mètres pour une chaussée d'une largeur de 7 mètres
  3. de 5 mètres pour une chaussée d'une largeur égale ou supérieure à 8 mètres
- c) pour une route collectrice ou une route de desserte, de 5 mètres

#### **Art. 138 Distance de construction aux routes - Plantations**

- <sup>1</sup> Les plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres par rapport au niveau de la chaussée et les haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres sont autorisées dans les limites de la distance de construction :
- a) sur les routes de desserte
- b) sur les autres types de routes à condition qu'elles maintiennent une distance minimale de 1,65 mètres du bord de la chaussée
- <sup>2</sup> Les plantations qui dépassent la hauteur maximale prescrite, doivent être reculées d'autant qu'elles la surpassent.

**Art. 139 Distance de construction aux routes - Murs et clôtures**

- <sup>1</sup> Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1,65 mètres du bord de la chaussée et pour autant que leur hauteur ne dépasse pas le niveau du bord de la chaussée correspondant de 1 mètre.
- <sup>3</sup> Les clôtures légères ou provisoires peuvent être implantées à 0,75 mètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des routes privées à usage public.

**Art. 144 Entretien**

- <sup>1</sup> Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale.
- <sup>2</sup> S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.

.....

## LOI D'APPLICATION DU CODE CIVIL SUISSE LACC

**Art. 45 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) - Distance et hauteur**

- <sup>1</sup> La hauteur des plantations, tels les arbres, arbustes et buissons, situées à moins de 10 mètres de la ligne séparative doit être inférieure au double de la distance séparant la ligne séparative du lieu d'implantation des végétaux.
- <sup>3</sup> La distance se calcule du centre du pied de la plante perpendiculairement au point de la ligne séparative le plus rapproché. Lorsque la plantation est située sur un terrain en pente, le niveau déterminant pour le calcul de la hauteur autorisée est celui du terrain en limite.

**Art. 58 Clôtures (CCS 697) - Haies vives**

- <sup>1</sup> A moins d'entente entre les propriétaires voisins, la haie vive n'est plantée qu'à 60 centimètres de la ligne séparative des fonds. Si elle doit servir de clôture entre deux pâturages, elle peut être plantée dans l'alignement des bornes.
- <sup>2</sup> La haie vive ne peut excéder 120 centimètres de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans ou, si la haie sépare deux pâturages, tous les quatre ans.
- <sup>3</sup> Le voisin ou la voisine a toujours le droit d'élaguer les branches de la haie qui avancent sur son fonds.
- <sup>4</sup> La législation sur la mobilité demeure réservée pour les haies vives qui bordent les routes publiques.

**Art. 59 Clôtures (CCS 697) - En limites**

- <sup>09</sup> Toute clôture, hormis la haie vive, peut être établie dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 120 centimètres de hauteur. Si elle doit dépasser ce maximum, elle sera reculée de la distance correspondant au résultat de la différence entre la hauteur maximale autorisée (120 cm) et la hauteur effective de la clôture. Ces restrictions ne concernent pas la clôture des cours, jardins et pâturages, qui peut être surélevée suivant les besoins.

## Rappel des procédures à suivre pour l'installation de piscines privées

A l'approche de l'été, nous souhaitons vous faire un petit rappel des exigences et procédures pour la pose des piscines privées.

**Les piscines à caractère saisonnier, démontées en fin de saison, sans circuits de traitement d'eau et non chauffées**, sont dispensées de permis de construire (Art. 87 al. 1 let. b ReLATeC).

**Les piscines privées implantées dans le sol ou démontables avec circuit de traitement de l'eau et/ou chauffées et/ou couvertes** sont soumises à une demande de permis de construire en procédure simplifiée (Art. 85 al. 1 let. j ReLATeC).

Nous vous conseillons de prendre connaissance des recommandations du Bureau de Prévention des Accidents BPA relatives aux plans d'eau.

## Objets dispensés de permis de construire

Suite à la modification du règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) du 1<sup>er</sup> décembre 2009, version entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024, certains objets peuvent désormais être dispensés de permis de construire.

### **Ne sont pas soumis à permis de construire à l'intérieur de la zone à bâtir (Art. 87, 1, e2) :**

- Les bûchers, cabanons de jardin, réservoirs de récupération d'eau de pluie et serres privées d'une emprise au sol maximale de 6 m<sup>2</sup> et d'une hauteur totale maximale de 2.50 m, pour autant qu'ils soient implantés à une distance du fonds voisin correspondant au minimum à la moitié de leur hauteur ;
- Les pergolas végétalisées de 12 m<sup>2</sup> au maximum et d'une hauteur totale maximale de 2.50 m, pour autant qu'elles soient implantées à une distance du fonds voisin correspondant au minimum à la moitié de leur hauteur

**La procédure simplifiée doit toutefois être suivie lorsque les constructions précitées se trouvent en dérogation à la distance à la route communale ou dans une zone bénéficiant d'une protection.**

En cas de doute, vous pouvez prendre contact avec le bureau communal.

## Récolte des objets encombrants et de la ferraille

Les prochaines dates de récolte des objets encombrants et de la ferraille sont fixées les

- vendredi 7 juin 2024, de 17h00 à 18h30
- samedi 8 juin 2024, de 09h30 à 11h30
- vendredi 18 octobre 2024, de 17h00 à 18h30
- samedi 19 octobre 2024, de 09h30 à 11h30



Le MEMODéchets contient toutes les informations nécessaires pour l'évacuation des déchets, aux différents points de récupération, en passant par les horaires d'ouvertures de la déchetterie. La version papier vous sera transmise par courrier postal, en même temps que la facturation relative aux déchets.

Les informations peuvent toutefois déjà être consultées dès décembre, soit sur l'application pour Smartphone ou sur le site internet [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch)

Pour rappel, la laine de verre et laine de pierre ne sont pas acceptés dans les encombrants. Pour l'élimination de ces matériaux, veuillez contacter l'entreprise Transvoirie, à Avry.

## Le tri des flaconnages

Pourquoi n'existe-t-il pas de filière de flaconnage à la déchetterie ? Cette question est souvent évoquée par les citoyens et il semble important d'y apporter une explication. Le flaconnage est prioritairement composé des bouteilles et flacons plastique vides (lessive), des films plastiques propres non alimentaires ou du plastique dur tel que des jouets, des pots de fleurs, seaux vides, caisses, etc. La pratique actuelle favorise la responsabilité individuelle dans le fait que le consommateur paie pour les déchets qu'il génère. Dans le cas de l'instauration d'une filière de tri de flaconnage, les coûts inhérents à cette prestation seraient assumés par le budget communal avec le risque d'une adaptation de la taxe à ordures. Par conséquent, pour le moment, l'autorité communale fait le choix d'un statu quo dans la pratique de la gestion des flaconnages. De plus il n'y a pas d'usine de retraitement en Suisse et cela implique du transfert routier.

## Optimiser la gestion de ces déchets

En Suisse, chaque année un habitant génère près de 700 kg de déchets dont 300 kg ne sont pas valorisables. La moitié de nos déchets sont incinérés et produisent des polluants atmosphériques et l'autre moitié est triée, recyclée afin de redonner une nouvelle vie aux objets. La plateforme *Zérowaste switzerland* considère que le déchet le plus facile à recycler est celui qui n'existe pas. Ainsi, elle propose quelques trucs et astuces pour favoriser nos réflexions et contribuer au changement de notre mode de vie.

## La méthode des 5 R

L'objectif n'est pas de se priver mais de se responsabiliser, de questionner l'ensemble de nos habitudes actuelles et de consommer intelligemment. Cette méthode consiste à :



Nous développerons à chaque fois un thème dans nos prochaines éditions. Cette fois-ci, nous proposons la notion de réduction et de la réutilisation de notre consommation.

### Réduire - ce dont on a besoin et qui ne peut pas être refusé

Notre société fonctionne sur la consommation et l'abondance. Privilégions la qualité à la quantité. Réfléchissons à comment réduire notre volume de consommation et l'adapter à nos besoins réels. Voici quelques pistes de réflexion et de défis que nous pouvons lancer : réduire l'utilisation de la voiture, réduire le nombre d'emballages lors de nos achats alimentaires en privilégiant le vrac, réduire le nombre d'emails à imprimer au travail, réduire le nombre d'appareils électroménagers dans notre foyer, etc.

(Source : <https://zerowasteswitzerland.ch/fr/>)

### Réutiliser - ce qu'on consomme et qu'on ne peut ni refuser, ni réduire

Prolongeons la durée de vie de nos objets en les réutilisant. Privilégions les contenants et ustensiles réutilisables et en matériaux durables (le verre, le tissu, le métal à la place des matériaux plastiques par exemple). Favorisons un mode de consommation collectif, les achats de matériel d'occasion et la réparation d'objets plutôt que l'achat



## Activités dans le cadre du cercle scolaire « Autigny-Chénens »

Les élèves de notre cercle scolaire nous ont rédigé différents petits articles sur les activités qu'ils ont eu depuis ce début d'année.

### COUP DE BALAI - 22 mars 2024

Le 22 mars 2024, les classes d'Autigny – Chénens ont fait l'opération coup de balai. Le but est de ramasser des déchets dans la nature pour la protéger.

Chaque classe est allée dans un autre coin du village. Par exemple, nous, les 7H sommes allés à la rivière d'Autigny. Nous avons trouvé beaucoup de déchets dont : une machine à laver, une canne à pêche, un pneu de tracteur, etc.



Tous les élèves qui ont ramassé les déchets à Autigny ont récolté 11 kilos de déchets au total.

A la fin de cette après-midi nous avons tous mangé un goûter préparé par la commune : divers fruits et du sirop. C'était très bon. Merci à eux !



Nous avons passé une très bonne après-midi et nous sommes contents d'avoir pu aider la planète.

Les élèves de 7H

### CHASSE AUX ŒUF - 28 mars 2024

Le jeudi avant les vacances de Pâques, nous avons eu la chance de participer à une chasse aux œufs organisée par le conseil des parents.

Nous avons cherché des œufs plastifiés cachés dans la forêt et à l'école. Nous étions par équipes d'à peu près 6-7 camarades. Certains œufs étaient bien cachés et d'autres plus faciles à trouver. Il y avait un œuf caché dans un sapin et il nous a donné du fil à retordre pour le démasquer. On a bien exploré la forêt pour trouver les œufs. Sur les œufs, il y avait une lettre d'une certaine couleur (noir, rouge, vert) et un nombre. Parfois, il y avait des œufs-pièges où il n'y avait pas de lettre. Avec ces lettres, on devait trouver des mots correspondant à chaque couleur.

Voici les mots que l'on avait trouvés : parfum / carotte / évasion.

Une fois qu'on avait tout trouvé, les professeurs nous ont donné des délicieux lapins en chocolat, que certains ont dévoré en trente secondes.

Nous avons adoré cette chasse aux œufs et les lapins reçus en guise de récompense. C'était une chouette journée pour le dernier jour avant les vacances de Pâques ! Merci !



Les élèves de 6H

## CAMP DE SKI - VERCORIN - 4 au 8 mars

**Lundi**, nous sommes partis d'Autigny et le voyage nous a paru un peu long. Directement sur les pistes, nous avons skié tout l'après-midi et déjà, les groupes devaient être repensés. En rentrant au Chalet Bellecrête, nous avons péniblement monté nos valises et rangé nos chambres. Le soir, nous avons eu droit à d'excellents cannellonis et les 8H avaient préparé les activités du soir en partie à l'extérieur et une autre partie en intérieur. Tout le monde semble avoir bien profité. Pour les 8H, c'était également amusant mais un peu stressant. Ensuite, c'était le premier dodo mais nous avons été relativement sages ....

La journée du **mardi** était bien chargée ! Nous avons beaucoup skié et même si la neige n'était pas top, nous nous sommes débrouillés comme des chefs ! Les moniteurs étaient super sympas et nous avons beaucoup rigolé. On se souvient d'avoir mangé une excellente piccata de dinde à midi.

Le soir, après un bon repas, nous avons participé, pour ceux qui le souhaitaient, à un Incroyable Talent. Chants, danses, musique, blagues, magie... on a eu droit à toutes sortes de talents ! C'était INCROYABLE !!! Après, nous sommes allés nous coucher mais quelques rires se sont imposés !

Le **mercredi** a commencé par une course-slalom où chacun s'est donné à fond. L'après-midi était varié : ski pour les mordus, loto, cartes postales, balades, T-shirts à dédicacer ..... à choix pour les autres. Pour terminer cette journée, nous avons dégusté de succulents burgers 🍔.

Et grâce à de très bons organisateurs et leur grande détermination, nous avons pu regarder un film de haute qualité !!!



Le **jeudi**, il faisait grand beau pour skier. Nous nous sommes régalez sur les pistes !

La grande préoccupation de cette journée était bien évidemment la boum ! Chacun avait préparé sa tenue pour l'occasion et les étages se sont transformés en salon de beauté chez les filles et chez les garçons en parfumerie professionnelle. Certains d'entre nous ont même découvert les douches !!! La boum était fantastique et nous avons fêté dignement la fin du camp de ski.

**Vendredi**, nous avons commencé la journée par un bon petit déjeuner composé d'un vaste choix. Ensuite, nous avons rangé nos chambres et descendu les valises en tenue de ski. Le personnel de chalet nous avait préparé un bon sandwich au jambon accompagné d'une barre au chocolat, un thé froid et une pomme. Puis, nous nous sommes dirigés vers la télécabine pour notre dernière matinée de ski au Crêt du Midi. Nous avons pique-niqué sur les pistes avant de descendre prendre le bus. Le trajet s'est bien déroulé et chacun a pu rentrer chez lui pour se reposer et retrouver sa famille !



Les élèves de 8H

# Les petites annonces

## Déménagement des classes et nettoyages d'été

Cette année, en plus des nettoyages d'été, le déménagement de certaines classes d'Autigny auront lieu.

Dès lors, pour aider les employés communaux et les concierges aux déménagements et aux grands nettoyages de la halle et de l'école, le Conseil communal recherche des jeunes motivés, dès 15 ans révolus, désirant gagner quelques sous durant leurs vacances et prêtes à fournir un travail de qualité.



Ces travaux auront lieu cette année sur deux semaines :

- du 8 juillet au 12 juillet 2024 (déménagement et rangements), éventuellement début des nettoyages de la halle polyvalente ;
- du 15 au 19 juillet 2024 (grands nettoyages de tous les bâtiments).

Les jeunes intéressés peuvent **s'inscrire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2024**, en précisant pour quelle semaine ils s'inscrivent. Les horaires seront précisés en fonction du nombre de jeunes engagés.

La priorité sera donnée aux jeunes domiciliés dans la commune et ayant déjà été retenus l'année précédente pour autant qu'ils ont donné satisfaction.

**Inscription par courriel uniquement à : [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch).**

Les postulants indiqueront leur :

- identité complète (prénom, nom)
- date de naissance ;
- adresse complète;
- numéro de téléphone.
- [la ou les semaines de nettoyage.](#)

## Surveillance Cour d'école



Le futur Cercle scolaire Autigny-Chénens-Cottens recherche pour la prochaine rentrée scolaire, des personnes de confiance qui accepteraient de surveiller les élèves dans les cours d'école de Chénens et de Cottens, soit

- de 7h25 à 7.55 h
- de 11h50 à 12h10 (environ)
- de 13h10 à 13h40
- de 15h40 à 16h (environ)

Les heures de fin correspondent à la fin des trajets des bus. La surveillance doit obligatoirement avoir lieu jusqu'à la fin des derniers transports d'élèves.

Cette tâche pourrait être partagée entre plusieurs personnes. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la commune d'Autigny.

La rentrée en fonction est le jeudi 22 août 2024.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser une lettre de motivation avec leur CV.

### Envoi des dossiers :

- par courrier postal à : Administration communale, Rte de Chénens 12, 1742 Autigny ou
- par courriel à : [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch)

**Délai postulation : 1<sup>er</sup> juin 2024**

## Conducteur-trices de bus scolaire

Pour compléter l'offre des transports scolaires de notre commune, Jean-Louis Voyages recherche un/une conducteur/-trice de bus scolaire à 30%.

Le profil recherché est le suivant :

- Posséder le permis de car D ou D1 - code 122
- Avoir les cours OACP à jour
- Être capable de travailler de manière autonome

La rentrée en fonction est le jeudi 22 août 2024.

Les dossiers doivent être envoyés à :

Voyages Jean-Louis SA, Route de Ménières 28, 1532 Fétigny  
[job@jeanlouisvoyages.ch](mailto:job@jeanlouisvoyages.ch)

Annonce complète sous :

<https://jeanlouis-voyages.ch/actualites/offre-demploi-chauffeur-se-scolaire/>



## Les Ateliers Musique



À Autigny (Fribourg)

Musique parent-enfant  
(18 mois à 4 ans)

Éveil musical (dès 3 ans)  
Initiation musicale (4 à 7 ans)

Yoga pour enfants

Ateliers vacances scolaires

Autres cours sur mesure:  
culture musicale (solfège), formation  
continue pour adultes, etc.

Infos et inscriptions:

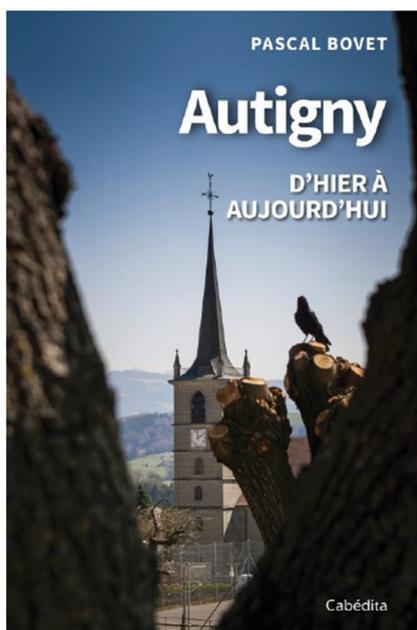
Marie-Francine Mauroux  
pédagogies Montessori et Willems

+41 79 580 25 55

[www.lesateliersmusique.ch](http://www.lesateliersmusique.ch)



## Ouvrage de Pascal Bovet – Autigny d’hier à aujourd’hui



**La mémoire est denrée précieuse qui se perd.  
Et le visage d’un village se modifie.**

Ce livre sur Autigny vous fera découvrir la vie du village au siècle dernier, et comment elle s’organisait, au travers de nombreuses anecdotes, parfois savoureuses, ainsi que des faits historiques et même romanesques, voire burlesques.

Retrouvez aussi les « personnages » du village de l’époque et découvrez, ou redécouvrez, les lieux-dits ainsi que l’origine de certains noms de bâtiments, leurs histoires, les sept croix et bien d’autres encore.

Cartes anciennes, collages de l’auteur et quelque soixante photos originales de Nicolas Schneider, malheureusement décédé en cours de projet, illustrent cet ouvrage encouragé par la Commune d’Autigny.

**Disponible au prix de CHF 25.- auprès de :**

Véronique Bovet  
Route des Champs Montants 1  
1742 Autigny

Pascal Bovet  
Chemin du Bois 16  
1020 Renens

☎ +41 79 276 54 70  
[veroniquebovet@hotmail.com](mailto:veroniquebovet@hotmail.com)

☎ +41 79 138 51 93  
[pascalmaurice@bluewin.ch](mailto:pascalmaurice@bluewin.ch)

## Puériculture et consultations parents-enfants

La Croix-Rouge fribourgeoise consulte  
le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, l'après-midi, à Autigny,  
à la petite salle annexe à la halle polyvalente.

**Croix-Rouge fribourgeoise**  
**Freiburgisches Rotes Kreuz**   
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous au 026.347.38.83.

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
<b>Autigny</b>	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	<b>Le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, l'après-midi</b>		
		17 janvier	21 février	20 mars
		17 avril	15 mai	19 juin
		pas de consultation	21 août	18 septembre
		16 octobre	20 novembre	18 décembre

Le calendrier des consultations 2024, pour Sarine-Campagne peut être téléchargé sur le site :

<https://autigny.ch/content/social>



## Croix-Rouge fribourgeoise – Ateliers-échanges petite enfance 2024

Vous trouverez les dates des différents ateliers sur le site :

<https://croix-rouge-fr.ch/fr/prestations/services-aux-familles/puericulture-conseils-aux-parents/>

La Bibliothèque régionale d'Avry

# Bibliothèque régionale d'Avry

## Horaires

Mardi 15h-18h  
 Mercredi 15h-19h30  
 Jeudi 15h-18h  
 Vendredi 15h-18h  
 Samedi 9h-12h

8 documents  
 pour un prêt  
 de 1 mois

## Prix

Jusqu'à 16 ans :  
 gratuit  
 Apprentis/étudiants :  
 15.-  
 Adultes :  
 30.-

plus de  
 23'000  
 documents

Romans  
 Large  
 vision

## Animations

gratuites

Né pour lire  
 Heures du conte  
 Ateliers philo  
 CréAteliers

...

Plus d'infos sur  
[bra.avry.ch](http://bra.avry.ch)



Bibliothèque régionale d'Avry  
 CO Sarine-Ouest  
 Route de Matran 24  
 1754 Avry-sur-Matran  
 biblio@avry.ch  
 026 470 21 42

### CLUB LECTURE 9-12 ANS : vendredi 17 mai de 16h30 à 17h30

Tu adores lire et tu as envie de partager tes lectures préférées ? Alors rejoins notre club lecture !

De 9 à 12 ans, proposé et animé par Julie (10 ans)

Gratuit, inscription obligatoire

### ATELIER PHILO : mercredi 29 mai de 14h à 15h

Thème : C'est quoi le respect ? Respecter les autres, se respecter soi-même, respecter les objets, respecter notre planète. Tout le monde parle de respect, mais de quoi s'agit-il au juste ? Des histoires et des jeux permettront aux enfants de réfléchir à cette question.

Dès 6 ans (sans les parents), animé par Silvia Maspoli

Gratuit, inscription obligatoire

### EXPOSITION : Peinture acrylique de Claudine Risse

L'exposition est visible durant les heures d'ouverture jusqu'au 5 juillet 2024.

## Bon à savoir

Certaines informations présentées ci-dessous sont également disponibles sous forme de dépliants au Bureau communal

### Programme bâtiments Fribourg



#### Le Programme Bâtiments Fribourg

Assainir, ça paye.

Le « Programme Bâtiments Fribourg » permet aux propriétaires fribourgeois de réaliser de substantielles économies pouvant s'élever jusqu'à 40% de l'investissement.

### Carte-Culture

#### Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Avec la CarteCulture les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives (cinémas, piscines, théâtres, concerts, manifestations sportives, etc.).



La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Autigny en fait désormais partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 30 % de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : [www.carteculture.ch/fribourg](http://www.carteculture.ch/fribourg).

Des bulletins sont à disposition au bureau communal.

## Pedibus – se rendre à pied à l'école

**Le Pedibus est un système d'accompagnement à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.**

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

**Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.**

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !



*Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ?  
C'est le moment d'agir, contactez-nous : [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)*

### Avantages du Pedibus :

-  Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants
-  Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école
-  Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes
-  Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique
-  Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents



Journée internationale à pied à l'école 2024

**VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024**

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe  
et vous soutient: [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)  
076 430 05 58 - [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)



Pour une mobilité  
d'avenir

**ate**

## Forêts-Sarine – Chronique forestière annuelle

« La forêt souffre face aux sécheresses et canicules à répétition »



## La forêt souffre face aux sécheresses et canicules à répétition

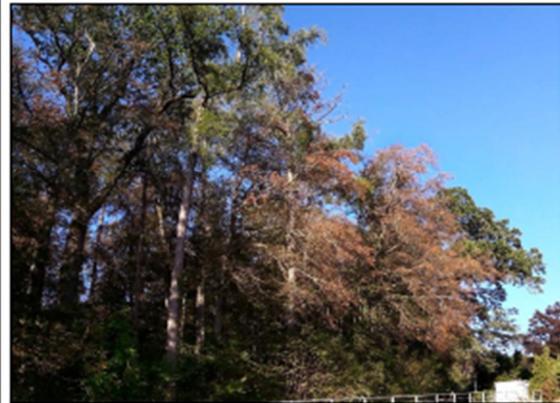
ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

### Un écosystème forestier fragile et fatigué

La répétition d'événements climatiques extrêmes telles que sécheresses et canicules affaiblissent durablement l'écosystème forestier. Depuis la canicule de 2003, la hausse des températures est combinée à un déficit hydrique récurrent en période de végétation, moment crucial et vital pour la forêt. L'évolution de l'écart toujours plus important entre la courbe des températures et celle des précipitations est inquiétante (voir graphique ci-dessous). A ce rythme, la forêt risque de souffrir passablement dans un avenir plus proche que prévu par les scientifiques. La récurrence des extrêmes climatiques est une réelle menace. La forêt survivra certes, mais pourra-t-elle encore nous fournir à l'avenir tous les services écosystémiques dont nous dépendons ?

### Hêtres majestueux en perte

Nous constatons déjà le dépérissement de certaines espèces en plaine, notamment le hêtre, l'épicéa mais aussi le sapin blanc. Le dernier automne très pluvieux permettra à la forêt de reprendre ce printemps dans de bonnes conditions hydriques, les nappes phréatiques étant pleines. Malgré cela, il n'est pas sûr que tous les arbres ayant souffert du manque d'eau en 2023 « se réveilleront » ce printemps, notamment les hêtres majestueux.

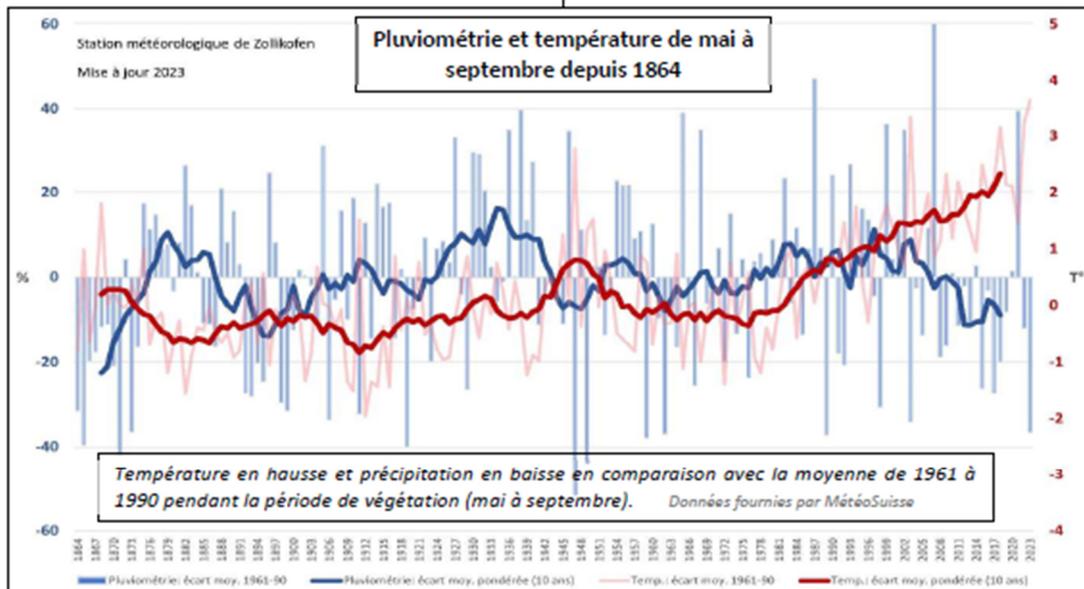


Feuillage roussi par la sécheresse sur de vieux hêtres

### Promenade en forêt et risque de chutes de branches

Le déclin des hêtres mais aussi d'autres essences qui souffrent, tels que les frênes décimés par un champignon d'origine asiatique, impliquent un risque accru de chutes de branches et d'arbres. Il est dès lors conseillé d'observer une certaine prudence lors de sorties forestières.

Le climat se complique et entraînera son lot de misères, à nous d'entreprendre un nécessaire changement...



Les hêtres, qui reprendront vie, présenteront souvent d'importants dégâts en couronne avec de nombreuses branches sèches. Leur avenir est compromis et selon les dernières observations scientifiques, il n'est pas rare qu'ils dépérissent complètement après quelques années.

Le lien utile : [www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/](http://www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/)

Hauterive, janvier 2024

Frédéric Schneider, Ingénieur forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement  
Service des forêts et de la nature

## IPSO – Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest



**IPSO** (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



**IPSO** se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi. Nous effectuons divers travaux auprès des habitants et entreprises des communes ouest sarinoises depuis 2021.

### 3 années d'activité le 1<sup>er</sup> janvier 2024 !

Notre approche est devenue, au fil du temps, unique et personnalisée. Nous mettons un point d'honneur à étudier la faisabilité de chaque demande, sans limites. Nous sommes à même d'accomplir des travaux de qualité dans bon nombre de domaines.

### Nous collaborons avec les entreprises locales :

Évitant toute concurrence déloyale et pour les travaux hors de notre portée, nous vous conseillons et vous aiguillons vers des entreprises locales spécialisées à même de répondre à vos besoins.

### Quelques chiffres :

- 375 interventions au 31 décembre 2023
- 100% de réussite en réinsertion pour les personnes ayant effectué une mesure complète à IPSO



N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins, une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

### Contact :

David Robert, responsable IPSO  
Route de Rosé 49, 1754 Rosé  
079 244 61 13

[david.robert@arcos-sarine.ch](mailto:david.robert@arcos-sarine.ch)

<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>

## Les Ligues de santé du canton de Fribourg



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches. Nous consultons à domicile ou dans nos antennes à Fribourg, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin, Morat et au Centre de santé du Sud fribourgeois à Billens et à Riaz.]

	<p><b>Ligue fribourgeoise contre le cancer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches</li> <li>• Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)</li> <li>• Activités d'information et de prévention</li> <li>• Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique</li> </ul> <p>026.426.02.90 – <a href="mailto:info@liquecancer-fr.ch">info@liquecancer-fr.ch</a> – <a href="http://www.liquecancer-fr.ch">www.liquecancer-fr.ch</a></p>
	<p><b>Dépistage du cancer Fribourg</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans</li> <li>• Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans</li> <li>• Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon</li> </ul> <p>026 425 54 00 – <a href="mailto:dépistage@liquecancer-fr.ch">dépistage@liquecancer-fr.ch</a> – <a href="http://www.liquecancer-fr.ch">www.liquecancer-fr.ch</a></p>
	<p><b>Équipe mobile de soins palliatifs Voltigo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins palliatifs spécialisés</li> <li>• Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave</li> <li>• Assistance 24/7 aux personnes accompagnées et à leurs proches</li> <li>• Formation de professionnels et de bénévoles</li> </ul> <p>026 426 00 00 – <a href="mailto:voltigo@liquecancer-fr.ch">voltigo@liquecancer-fr.ch</a> – <a href="http://www.liquecancer-fr.ch">www.liquecancer-fr.ch</a></p>
	<p><b>diabètefribourg</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes</li> <li>• Soins spécifiques de pieds de diabétiques</li> <li>• Consultations diététiques</li> <li>• Vente de matériel spécialisé</li> <li>• Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé</li> <li>• Activités d'information et de prévention</li> </ul> <p>026 426 02 80 – <a href="mailto:info@diabetefribourg.ch">info@diabetefribourg.ch</a> – <a href="http://www.diabetefribourg.ch">www.diabetefribourg.ch</a></p>
	<p><b>Ligue pulmonaire fribourgeoise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations infirmières et suivi ambulatoire des affections pulmonaires</li> <li>• Permanence 24/7 sans rendez-vous</li> <li>• Instruction, location et vente d'appareils respiratoires</li> <li>• Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage</li> <li>• Formation de professionnels de santé</li> <li>• Activités d'information et de prévention</li> </ul> <p>026 426 02 70 – <a href="mailto:info@liquepulmonaire-fr.ch">info@liquepulmonaire-fr.ch</a> – <a href="http://www.liquepulmonaire-fr.ch">www.liquepulmonaire-fr.ch</a></p>
	<p><b>CIPRET Fribourg</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention</li> </ul> <p>026 425 54 10 – <a href="mailto:info@cipretfribourg.ch">info@cipretfribourg.ch</a> – <a href="http://www.cipretfribourg.ch/">www.cipretfribourg.ch/</a></p>

Février 2024

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF -  
Abonnements jeunes de 18 ans

PRESSE 2024 FRIBOURG 18ANS OFFRE

EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS

# TU AS 18 ANS en 2024<sup>?</sup>

EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS

## TU HABITES LE CANTON de Fribourg<sup>?</sup>

L'ÉTAT T'OFFRE  
un abonnement  
À UN JOURNAL

POUR T'INSCRIRE, C'EST PAR ICI !

[www.fr.ch/abo](http://www.fr.ch/abo)

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FRIEBURG

## Musée d'histoire naturelle de Fribourg MHNF / Portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti

Le Service des forêts et de la nature (SFN) et le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHNF) s'associent pour promouvoir la biodiversité dans le milieu bâti. Désormais, la plantation d'arbres et de haies, la végétalisation de façades, ainsi que la création d'étangs sont subventionnées dans le cadre de la Stratégie cantonale biodiversité.



Afin de lutter contre la perte de biodiversité et la fragmentation des milieux naturels, un portefeuille d'actions biodiversité a été mis en place. Il liste toute une série d'actions faciles à implémenter avec une valeur ajoutée pour la biodiversité. Afin d'encourager les particuliers et les communes du canton de Fribourg à réaliser des mesures en faveur de la biodiversité, le SFN met à disposition un budget annuel de 50 000 Francs pour subventionner ces différents aménagements proposés dans le cadre de la Stratégie cantonale biodiversité.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter le site.

<https://www.fr.ch/diaf/sfn/biodiversite-en-milieu-bati/portefeuille-dactions-pour-promouvoir-la-biodiversite-en-milieu-bati>

## Manifestations

Veillez consulter le site internet pour les éventuelles mises à jour de dates.

<https://www.autigny.ch/content/calendrier-des-manifestations>

### Dates des manifestations

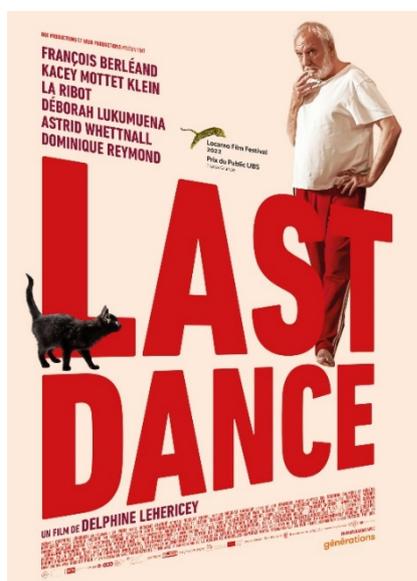
Date	Manifestation	Société organisatrice
09.06.2024	Loto	Association chevaline de la Sarine
14.06.2024	Projection plein-Air	
31.07.2024	Fête nationale	
05.10.2024	Vide-Greniers	
11.10.2024	Concert	Chœur Autigny-Chénens
09.11.2024	Souper de lancement	Jeunesse / Giron Autigny 2025
23.11.2024	Comptoir villageois	
22.02.2025	Karoké	Chœur Autigny-Chénens

### Cinéma sous les étoiles - 14 juin 2024

La Commune d'Autigny a le plaisir de vous accueillir au Terrain des Glières, le 14 juin 2024, pour un cinéma open-air éphémère.

En cas de pluie, la représentation sera déplacée à la halle polyvalente à Autigny.

Toutes les informations nécessaires vous parviendront dans un prochain tout-ménage.



Une fois le soleil couché, profitez du lieu calme pour visionner le film « Last Dance ».

## Fête nationale 2024 – 31 juillet 2024 à Autigny



En accord avec la Commune de Chénens, la fête nationale aura lieu à Autigny, le lundi 31 juillet 2024.

Le programme détaillé de la soirée vous parviendra, en temps voulu, par tout-ménage.

La jeunesse profitera de cette soirée pour vous présenter l'avancement du giron.

## Vide-grenier – 5 octobre 2024



Venez le coffre vide, repartez le coffre plein !



**5 OCTOBRE 2024** de 10h à 16h

**Autigny à la halle de gym**

Une table par exposant mise à disposition – Inscription 10.-  
Pas d'objets encombrants (meubles ...)

### Inscriptions

079 452 83 14 Béatrice  
076 396 14 39 Myriam

Stand de boissons par la jeunesse



## Jeunesse Autigny – Souper de lancement 9 novembre 2024



La société de jeunesse organisera le 27ème giron de jeunes sarinoises du 25 au 29 juin 2025.

Dès lors, un souper de lancement aura lieu à la halle polyvalente à Autigny le 9 novembre 2024.

Le programme détaillé de la soirée et les inscriptions vous seront communiquées en temps voulu.

## Au RENDEZ-VOUS de Autigny-Chénens – 23 novembre 2024

Vous êtes artisans, artistes, bricoleurs ou professionnels établis sur les communes d'Autigny ou de Chénens ?

Nous avons besoin de vous !

Nous organisons, le 1<sup>er</sup> comptoir de nos 2 communes réunies,

**le samedi 23 novembre 2024  
de 10 heures à 18 heures à la salle polyvalente d'Autigny**

afin que vous puissiez vous présenter et vous faire connaître auprès de la population de votre commune et de ses environs.

Pour que le rendez-vous soit beau et diversifié, nous vous proposons de louer une table par société/artisan pour le prix de Fr 20.-

Le nombre de places étant limité, merci de vous annoncer à l'adresse mail suivante :  
rdvautignychenens@gmail.com

(Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée)

Avec nos meilleures salutations et au plaisir de vous rencontrer

Aline, Véronique et Corinne

## Karaoké – Chœur Autigny-Chénens 2<sup>ème</sup> édition – 22 février 2025



Le Chœur Autigny-Chénens organisera sa deuxième édition du « Karaoké Show, le 22 février 2025.

Les informations vous parviendront en temps voulu, par tout-ménage. Réservez la date et venez nombreux.